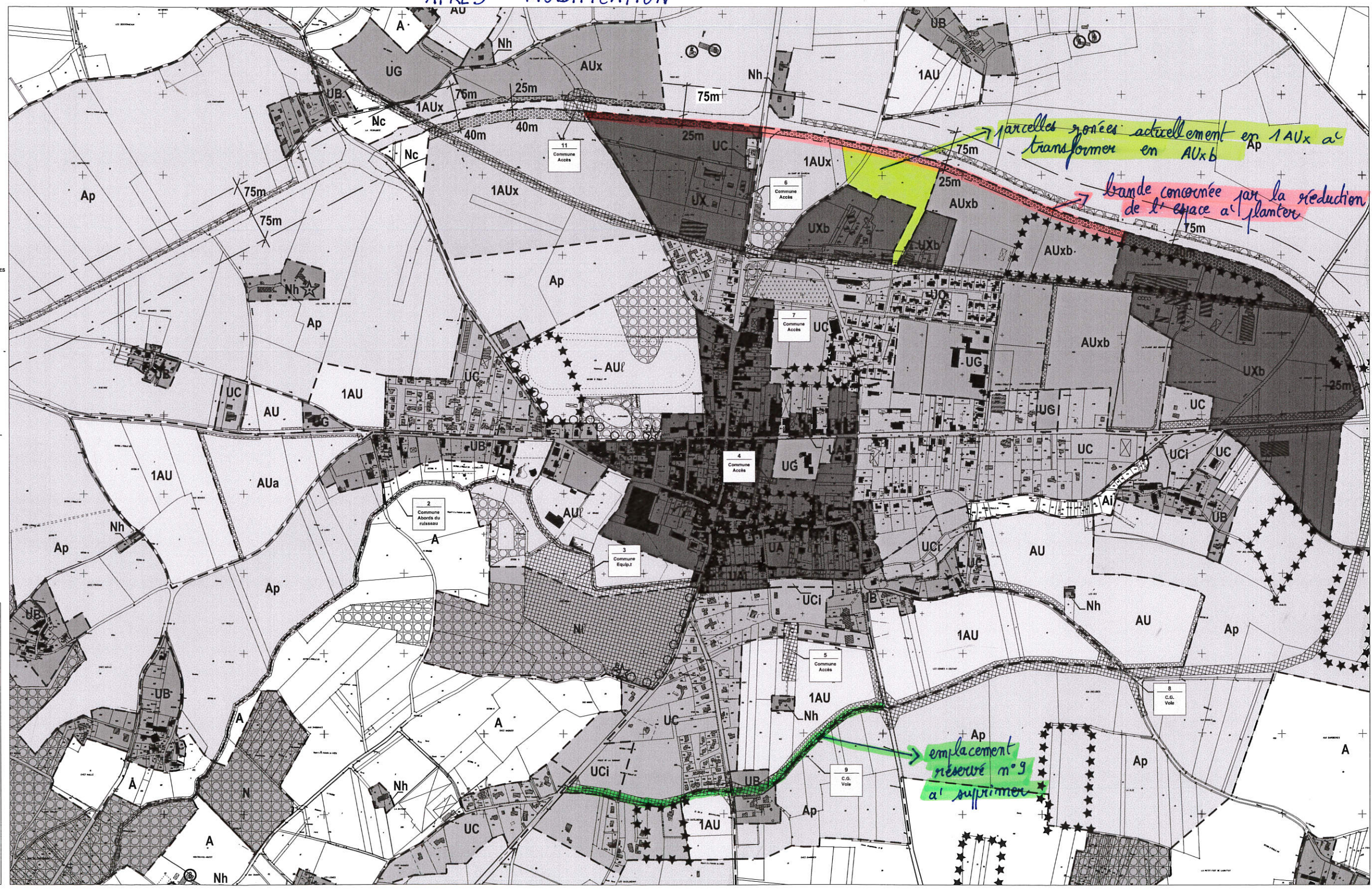


APRES MODIFICATION

- LEGENDE**
- Zones urbaines**  
L'INDICE I PRECISE QUE LA ZONE EST INONDABLE
- TISSU URBAIN DES CENTRES ANCIENS (MI traditionnel dense)
  - UB ZONE URBAINE ENTOURANT LE CENTRE ANCIEN ET LES VILLAGES (Moyennement ou peu denses)
  - UC ZONE D'EXTENSIONS RECENTES (Secteur pavillonnaire)
  - UG ZONE D'EQUIPEMENTS PUBLICS
  - ZONE D'ACTIVITES COMMERCIALES, ARTISANALES ET DE SERVICES
  - ZONE D'ACTIVITES INDUSTRIELLE, ARTISANALES, COMMERCIALES ET DE SERVICES
- Zones d'urbanisation future**
- AU ZONE D'URBANISATION FUTURE VOUEE AU RESIDENTIEL
  - AUa ZONE D'URBANISATION FUTURE VOUEE AU RESIDENTIEL D'EMPRISE RECOUVRANT UNE SURFACE MINIMALE DE 3 HA.
  - AUl ZONE DEEDIEE AU TOURISME ET AUX LOISIRS
  - 1AU ZONE D'URBANISATION A LONG TERME VOUEE AU RESIDENTIEL
  - AUx ZONE D'URBANISATION A COURT ET MOYEN TERME VOUEE AUX ACTIVITES ARTISANALES, COMMERCIALES ET DE SERVICES
  - AUxb ZONE D'URBANISATION A COURT ET MOYEN TERME VOUEE AUX ACTIVITES INDUSTRIELLES, ARTISANALES, COMMERCIALES ET DE SERVICES
  - 1AUx ZONE D'URBANISATION A LONG TERME VOUEE AUX ACTIVITES ECONOMIQUES
- Zone agricole**
- A ZONE AGRICOLE
  - Ap ZONE AGRICOLE D'INTERET PAYSAGER
- Zone naturelle**
- N ZONE NATURELLE
  - Ni ZONE NATURELLE INONDABLE
  - Nc ZONE NATURELLE DEEDIEE AUX ACTIVITES DE LOISIRS ET DE TOURISME
  - Nh ZONE D'ANCIENNES CARRIERES
  - H HABITAT ISOLE EN SECTEUR A OU N POUR LEQUEL SONT PERMIS DES EXTENSIONS LIMITEES
  - CHANGEMENT DE DESTINATION D'UN BATIMENT AGRICOLE AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-3-1 DU CODE DE L'URBANISME
  - ESPACE BOISE CLASSE
  - ESPACE A PLANTER
  - EMBLEMMENT RESERVE
  - ★ ELEMENT D'INTERET PATRIMONIAL AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-7 DU CODE DE L'URBANISME
  - BANDE INCONSTRUCTIBLE AU TITRE DE L'ARTICLE L.111-1-4 DU CODE DE L'URBANISME
  - LIGNAIRE DE MURS (ELEMENTS DU PATRIMOINE A PROTEGER AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-7 DU CODE DE L'URBANISME)
  - ★★ SITE ARCHEOLOGIQUE



**COMMUNE de GEMOZAC**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

ZONAGE AU 1/2500

ZOOM

PIECE N° 5a

P.L.U.	PRESCRIT	ARRETE	APPROUVE
REVISED 4: POS avant de la révision en PLU	23-07-2003	23-05-2008	02-12-2009
MODIFICATION N°1	26-05-2006	26-05-2006	05-12-2006
MODIFICATION N°2	20-03-2003	27-09-2008	
MODIFICATION N°3	20-03-2010	24-06-2010	
MODIFICATION N°4	20-04-2012	06-08-2012	
MODIFICATION N°5		04-10-2014	
USEE DE COMPARTIMENTE DU PLU AVEC DECLARATION DE PROJET			20-07-2016

VO POUR ETRE ANNEXE A LA DECISION MUNICIPALE

INDATE 05: Le Maire

Etudié par: L'URBANISME

Consulté par: L'URBANISME - 11100 SAINT-GERMAIN

05 44 44 44 44 - 05 44 44 44 44